



François Geay¹ et Muriel Clarac²

L'UNION REGIONALE DES CUMA DU BORGOU ET DE L'ALIBORI

La clé de l'extension de la motorisation partagée au Bénin ?

Au milieu des années 90, le PPAB et Afdi Dordogne mettent en place, à la demande d'agriculteurs du Borgou, un programme de motorisation partagée : les Cuma du Bénin sont nées. Ces organisations spécifiques permettent de répondre à une forte demande paysanne pour des labours mécanisés de qualité et une modernisation de leurs structures de production. Aujourd'hui, 17 Cuma dont 11 équipées avec leur propre matériel fonctionnent normalement sur le terrain. L'extension de ce type d'organisation et leur pérennisation passent désormais par le renforcement des capacités de leur « jeune » Union Régionale, en particulier pour mutualiser des services aux Cuma (maintenance des matériels, formation...) et la promotion de ce modèle de diffusion de la motorisation au Bénin.

La motorisation des travaux agricoles dans les départements du Borgou et de l'Alibori est déjà ancienne. Les premiers tracteurs y ont en effet été introduits dans les coopératives de production dès le début des années 70. Elle a continué par la suite à s'y développer, principalement au travers de prestataires de services privés contractés par les agriculteurs. En 2000, le parc disponible était ainsi estimé à environ 150 tracteurs qui assuraient les labours d'environ 15.000 hectares.

La demande paysanne pour ce type de service est forte et croissante : dans un souci de modernisation de leurs structures de production, les agriculteurs y voient le moyen de réduire la pénibilité de leur travail et d'accélérer les travaux cultureux de début de cycle (labour).

LES CUMA COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DE LA MECANISATION

Au milieu des années 90, des agriculteurs de l'union sous-prélectorale des producteurs de Bembèrèkè, après réflexion avec le Programme de professionnalisation de l'agriculture du Bénin (PPAB) et ses partenaires professionnels d'Afdi Dordogne, optent pour la mise en place d'une action de mécanisation partagée. Deux premières coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) sont ainsi créées en 1997 à Ina (commune de Bembèrèkè) et Bankon-kpo (commune de N'dali). Depuis lors, un programme d'accompagnement spécifique de ces organisations paysannes particulières a permis la création de 17 Cuma réparties dans cinq communes (Bembèrèkè, N'dali, Kalalè, Sinendé et Gogounou). Onze de ces Cuma disposent de leur équipement en propriété, les six autres ayant recours aux services de prestataires privés tout en observant, dans leur fonctionnement, les principes fondamentaux des Cuma.

Au cours de la campagne 2004, les Cuma équipées comptent un total de 159 membres. Elles ont labouré une superficie totale de 1.016 ha contre 948 lors de la campagne 2003. Une Cuma (Ina, commune de Bembèrèkè) a acquis une remorque d'occasion et réalise actuellement des prestations de transport de récoltes pour ses membres. Les agriculteurs s'accordent sur les nombreux avantages de l'organisation en Cuma en comparaison du recours aux prestataires (disponibilité du tracteur en temps utile, meilleure qualité du travail réalisé, absence d'escroqueries...) même si le coût final à l'hectare est parfois légèrement plus élevé.

¹ Chef de projet Paimaf, secrétaire exécutif des actions d'appui aux OP

² Animatrice Afdi Aquitaine, future chargée de mission Afdi à Parakou

MUTUALISER LES SERVICES POUR PERENNISER ET ETENDRE LES CUMA : LE ROLE DE L'UNION REGIONAL DES CUMA

L'une des difficultés principales, et communes, des Cuma concerne l'approvisionnement en équipements et leur maintenance. Par ailleurs, les Cuma ont des besoins de formation et de suivi identiques. C'est la raison pour laquelle les Cuma du Borgou et de l'Alibori ont décidé de créer, en décembre 2003, leur Union Régionale (UR-Cuma). Cette organisation faîtière régionale, dûment légalisée auprès du CeRPA du Borgou et de l'Alibori, poursuit deux objectifs principaux :

- > Développer et coordonner des services collectifs appropriés aux Cuma adhérentes (rôle « technique »).
- > Développer une capacité de proposition en matière de développement de la mécanisation au Bénin. Ce rôle « politique » comprend la défense des intérêts des Cuma adhérentes, la promotion et la diffusion de ce modèle d'organisation spécifique.

Dans ce sens, l'UR-Cuma a mis en place, avec l'appui de ses partenaires au développement (PPAB et Afdi), un service de maintenance collectif du matériel par la constitution d'un magasin de pièces détachées et l'acquisition d'outils de réparation. Ce service de maintenance est géré par un mécanicien spécialisé, dont il s'agit de progressivement renforcer les capacités. Par ailleurs, l'UR-Cuma a engagé une action de plaidoyer consistant en particulier à souligner les orientations positives actuelles du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) en faveur du développement de la mécanisation de l'agriculture au Bénin.

L'Union Régionale des Cuma constitue donc aujourd'hui un acteur fondamental pour le développement durable de la motorisation partagée au Bénin.

L'ACCES A L'EQUIPEMENT ET A DES FINANCEMENTS ADAPTES RESTE UN PROBLEME MAJEUR

Depuis 2000, les caisses régionales de crédit agricole mutuel (CR-Cam) octroient des crédits aux Cuma pour financer leur investissement. Malgré l'absence de produits bancaires « moyen terme » spécifiques, les Cuma ont su progressivement négocier des modalités de prêts plus appropriés à leurs besoins³. En 2004, ces conditions ont été révisées et les deux dernières Cuma créées ont dû accepter des modalités de prêt bancaire nettement moins attractives (16% sur 3 ans). Ces conditions, définies au plan national, sont peu adaptées aux besoins des Cuma et remettent en question leur compétitivité (investissement initial de l'ordre de 10 millions Fcfa dont environ 20% sur fonds propres, amortissement prévu sur 5 ans). Dans ce contexte, les récentes propositions du MAEP (exonération des taxes sur le matériel agricole, mise en place de mécanismes de bonification) sont très favorablement accueillies par l'UR-Cuma qui espère leur mise en application pour la prochaine campagne de labour 2005.

Par ailleurs, l'UR-Cuma doit faire face à une demande croissante de création de Cuma ce qui suppose d'une part des capacités de formation adéquates et, d'autre part, une professionnalisation de l'approvisionnement en matériels. Des contacts ont été pris avec des concessionnaires locaux pour un approvisionnement en tracteurs neufs (la majorité des Cuma sont actuellement équipées en matériels d'occasion révisés en France).

Pour appuyer l'UR-Cuma face à ces nouveaux enjeux, le PPAB et l'Afdi ont décidé de « redimensionner » leur partenariat. L'association régionale française Afdi Aquitaine, en concertation étroite avec la Fédération Départementale des Cuma de Dordogne (partenaire historique des Cuma du Bénin), a dans ce sens approché la Fédération Régionale des Cuma d'Aquitaine pour poursuivre, étendre et pérenniser cette action de professionnalisation. Cette dernière s'est déclarée prête à relever ce défi en partageant avec son homologue béninois son expérience, en apportant son appui technique et en recherchant des moyens d'accompagnement financier de cette dynamique. Ce partenariat professionnel « rénové » sera, comme par le passé, largement basé sur la réciprocité des expériences et les échanges paysans. □

³ Les meilleures conditions ont été obtenues en 2003 avec un taux d'intérêt de 13% par an pour un prêt sur 4 ans.